

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023</p>
--

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le Maire remercie une habitante, Mme Evelyne BLATZ, qui a animé le mardi 7 février un atelier "FRESQUE DU CLIMAT" à destination de nos Conseillers Municipaux ainsi que les 10 participants de ce jeu de cartes participatif et collaboratif.
Cet atelier a permis à chacun de mieux comprendre le changement climatique et ses conséquences mais aussi de réfléchir de manière simple et ludique à des solutions envisageables à notre échelle.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DEMANINS Patrick, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GARNCARZ Sylvie, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Claire, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Quentin, JAEGLI Jean-Claude, MARTINEZ Sylvia, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SPEICHER Robert, VOGEL Maïté.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
DUCHENE Alexandre donne procuration à BAUMANN Carine
SCHOTT Isabelle donne procuration à JAEGLI Quentin
SCHWARTZ Karine donne procuration à BURDLOFF Thania

Membre absent excusé :
GEISS Stéphan

Secrétaire de séance : Mme Christelle PARMENTIER

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023 ;
2. Compte rendu du Conseiller Energie Partagée de Colmar Agglomération ;
3. Urbanisme ;
4. Analyse des offres suite à l'ouverture des plis des travaux à la mairie de Riedwihr ;

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
6. Divers.

1. Approbation et signature du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2023

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu du Conseiller Energie Partagée de Colmar Agglomération

Présentation de l'analyse de priorisation des travaux de rénovation énergétique à Porte du Ried par M. Gabriel DESCHOUX, conseiller en Energie partagée à Colmar Agglomération

Colmar Agglomération a mis à disposition des communes membres un conseiller en énergie nouvellement embauché dans le but de réaliser des économies d'énergie dans tous les bâtiments communaux sur une durée de 3 ans.

Une première étape est l'accompagnement des communes dans l'optimisation de la régulation des systèmes de chauffage de tous les bâtiments communaux et ainsi mettre fin à la surconsommation de chauffage dans une optique de sobriété énergétique. Nous sommes la 5^{ème} commune à profiter de ses compétences.

Il est également prévu, dans une seconde période, qu'il travaille sur d'éventuels projets de rénovation énergétique. Mais la commune de Porte du Ried ayant déjà réalisé un diagnostic très précis avec la société IMAE, M. le Maire lui a transmis l'ensemble des fiches diagnostics de cette étude qu'il a pu intégrer dans son logiciel, ligne par ligne, pour en faire une analyse permettant de classer les travaux les plus intéressants et les plus efficaces sur la base du prix d'1 KWH économisé.

M. Gabriel DESCHOUX est ainsi venu présenter aux Conseillers Municipaux les résultats de son analyse qui a permis de classer les travaux de tous les bâtiments par ordre d'intérêt. Même si les prix des matières vont évoluer dans le temps, la commune aura pour les 15 ans qui viennent une liste pour cibler les travaux par ordre d'intérêt et pourra ainsi les réaliser au fur et à mesure.

M. DESCHOUX a également complété sa présentation avec de nombreuses informations utiles sur la nature des matériaux à choisir notamment en regard de leur résistance thermique, de leur comportement face à l'hygrométrie et de leur déphasage thermique (ainsi, il vaut mieux utiliser de la fibre de bois dans les combles car elle restitue la chaleur au bout de 15h alors que le polystyrène présente l'inconvénient majeur de ne la restituer que 6h après, en plein pic de chaleur).

M. le Maire a également remercié M. Patrick DEMANINS qui a accepté de faire l'analyse de toutes les factures d'énergie (électricité, eau, gaz, ...) pour mieux appréhender les dépenses communales en la matière et leur évolution, année après année.

3. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- Arrêté N°0001/2023 accordant un Permis de Construire (PC 068 143 22 A 0008) à Mme Ornella VOGEL et M. Anthony VOGEL

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Ozcan DAG (PC 068 143 23 A 0001) - Rue du Lancaster HOLTZWIHR
Motif : Construction d'une maison individuelle avec un garage accolé
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE DEMOLIR

- M. Loïc FLEITH (PD 068 143 23 B 0001) - 31 Grand'Rue RIEDWIHR
Motif : Démolition totale de l'ensemble des bâtiments de la propriété
Zone urbanisée du RNU
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- Mme Corinne JEANNOT (DP 068 143 23 A 0003) - 38 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Construction d'un abri de jardin en bois
Zone UB
Avis favorable
- ADOR Géomètre Expert (DP 068 143 23 A 0004) - Route de Colmar HOLTZWIHR
Motif : Division foncière en vue de construire
Zone UB
Avis favorable avec les réserves suivantes : une sortie sur la RD4 est soumise à autorisation du service instructeur de la CEA
- M. Guillaume BAUER (DP 068 143 23 B 0002) - 31 rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Installation d'un mur de fondation de 0-80 cm de hauteur (rétention de terre)
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable

- M. Etienne JEHL (DP 068 143 23 B 0003) - 29 Grand'Rue RIEDWIHR
Motif : Isolation extérieure d'une façade et d'un haut vent sur façade
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 23 A 1002 de Me Claude HEITZ pour la section 29 parcelle 38/6
- Cub 068 143 23 A 0003 de M. Pascal ZWICKERT pour la section 27 parcelle 54

4. Analyse des offres suite à l'ouverture des plis des travaux à la mairie de Riedwihr

En introduction, M. le Maire délégué Jean-Claude JAEGLI rappelle l'historique du projet. Courant 2019, la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet SPITZ de Colmar, pour la réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie de Riedwihr, avec la création d'une entrée, d'un bureau, d'une salle de réunion et des sanitaires (l'aménagement intérieur : peinture, rangement, armoires devant être réalisés par la commune elle-même). A l'arrière du bâtiment un escalier extérieur donnant accès à l'étage. Dans l'ancien dépôt communal est prévue la création, pour les pompiers, d'un vestiaire au rez-de-chaussée et d'une salle de réunion à l'étage. L'aménagement de ces deux derniers locaux devant être réalisé par le Corps des Sapeurs-Pompiers, la commune étant chargée de la fourniture des matériaux. Un budget de 200 000 € avait été voté aux budgets 2020 et 2021, montant qui a été augmenté à 230 000 € au budget 2022 pour tenir compte des hausses des prix des matériaux. En 2022, le Conseil Municipal a signé une convention avec la Sté ADAUHR pour l'assistance technique au Maître d'ouvrage.

Par décision du Conseil Municipal du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif s'élevant à 205 000 € HT ainsi que l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec une somme de 24 354 €.

Les appels d'offres ont été publiés sur le site informatique début décembre 2022 pour une restitution des offres par les entreprises au 10 janvier 2023.

En raison de problèmes informatiques sur le site recevant les offres des entreprises, ces dernières n'ont pu être consultées qu'après le 20 janvier 2023 et transmises au maître d'œuvre pour analyse.

M. MURE du Cabinet SPITZ a procédé à la vérification administrative, technique et financière des différentes offres et nous a présenté son analyse des offres.

Des notes ont été attribuées aux différentes offres selon trois critères :

- 40 % sur la valeur financière
- 40 % pour la qualité technique des produits proposés
- 20 % pour les moyens humains et matériels affectés au chantier

Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Un lot s'est avéré infructueux compte tenu de l'absence d'offre (serrurerie) : le calcul a donc été fait par l'architecte sur la base de sa propre estimation pour ce lot. L'ADHAUR, notre assistant à maître d'ouvrage, nous a précisé qu'un marché sans publicité, ni mise en concurrence pourrait être passé avec l'entreprise de notre choix pour ce lot infructueux.
- Certaines entreprises ont omis de transmettre certains documents administratifs ou techniques.
- Certaines entreprises devront être interrogées si elles confirment leurs offres (qui semblent parfois trop basses ou trop élevées).
- Certains lots pourraient faire l'objet de négociations complémentaires soit au niveau financier, soit au niveau technique (en regroupant par exemple quelques lots : chape + gros œuvre + carrelage par exemple ou chauffage ventilation + plomberie sanitaire ou faïence + revêtement de sol).

L'ADHAUR précise que les entreprises pourront compléter les dossiers techniques en adressant les pièces administratives ou techniques manquantes à condition de ne pas modifier leurs offres initiales.

Il est à noter que :

- Différentes sommes ont déjà été investies préalablement pour cette réhabilitation avec :

- Réfection de la charpente	30 143.00 €
- Déconstruction sol	11 839.00 €
- Traitement contre le mэрule	4 126.00 €

Frais d'Etude

- Cabinet Spitz - APAV	18 687.00 €
- Cabinet Adhaur	2 012.00 €

Soit un total de 66 807 € dépensés à ce jour.

Pour la bonne compréhension du projet, le Maire délégué précise que ne sont pas incluses dans ces offres de prix les prestations suivantes :

- peintures intérieures du rez-de-chaussée bureau Maire et salle de réunion
- aménagements intérieurs (rangement, mobilier) du même rez-de-chaussée

De gros travaux seraient également à effectuer par le corps des Sapeurs-Pompiers pour les vestiaires et la salle de réunion à créer à l'étage :

- isolation et placo intérieur + peinture
- pose des sols,
- mise en place des systèmes de chauffage et système électrique.

L'analyse de l'architecte fait apparaître que pour une estimation établie par l'architecte en octobre 2022 à 211 K€ TTC, par rapport à l'estimation préalable,

- les offres MOINS DISANTES sont supérieures de 24.67 % à l'estimation soit un montant total de 263 K€ TTC
- les offres MIEUX DISANTES sont supérieures de 43.93 % à l'estimation, soit 304 K€ TTC.

Devant l'importance du surcoût suite à cette ouverture des plis, M. le Maire donne la parole individuellement à chaque Conseiller Municipal pour qu'ils s'expriment et se positionnent librement sur le projet, M. le Maire s'exprimant en avant dernier et M. le Maire délégué de Riedwihr en dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 15 voix contre 7 de ne pas donner suite au projet de la réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie de Riedwihr pour motif d'intérêt général lié à des aspects financiers et économiques (progression excessive des montants).

Autorise M. le Maire à signer les actes de résiliation des marchés en cours.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- **Actualités de Colmar Agglomération**

Colmar Agglomération a adhéré au dispositif GERPLAN de la CEA (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) qui a pour but de mobiliser les acteurs locaux dans des actions d'amélioration de leur cadre de vie, en répondant entre autres aux enjeux écologiques, agricoles et paysagers de leur territoire. Depuis 20 ans, les GERPLAN ont pour volonté de concilier activité agricole, urbanisation, préservation des milieux naturels et des ressources. Animée par Mme Peggy KILLIAN, cette démarche (longue) doit, en partant d'un cahier des charges et d'un diagnostic-terrain co-construit, aboutir à un document cadre et des actions concrètes pour nos territoires. Chaque commune désignera un représentant au Comité de pilotage de ce GERPLAN.

La commune de Porte du Ried nomme Mme Laurence MEYER comme représentant au Comité de pilotage de ce GERPLAN.

- **Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte de l'Ill du mercredi 8 février 2023**

La réunion a été précédée par la visite d'un chantier d'enrochement des berges de l'Ill afin de protéger la digue ouest qui menaçait d'être érodée. On est dans la réserve naturelle de

l'Eiblen et l'Ilfeld. Chantier de pose de blocs de pierres venant de Metzeral, et ce à partir d'une profondeur de 2.50 m afin de bien stabiliser le franc-bord. Et en complément un peigne végétalisé complètera ce dispositif pour stabiliser la progression de la courbe vers la digue en redynamisant la ripisylve à cet endroit. Ce chantier se situe à hauteur de l'extrémité Sud de la scierie Malo Bois.

En réunion, il nous a été présenté les chantiers en cours en 2022 et les prévisions pour 2023 :

En section 2 (de Mulhouse à Meyenheim) Les gros chantiers sur Mulhouse : l'aménagement du lit le long de la friche urbaine Bd Roosevelt, la renaturation près des jardins familiaux, l'étanchéification d'un chenal, la mise en place d'une drome (genre de barrage flottant pour rassembler et ramasser les embâcles qui obturent les grilles et sont difficilement enlevables à cause d'un accès trop exigü). et des travaux sur les digues à Wittenheim, Ruelisheim, Ensisheim, Réguisheim, Meyenheim.

En section 3 (d'Oberentzen à Illhaeusern) : des renforcements de digues à Oberentzen, Niederhergheim, et Horbourg-Wihr où il est aussi prévu de mettre en alternance le cortège d'arbres de part et d'autre de la digue. A Oberentzen projet de remise en eau d'un vieux bras de la Thur ; à Oberhergheim travaux de consolidation en amont d'une pile d'un pont ; à Sundhoffen remise au gabarit des berges de l'Il ; à Andolsheim poursuite de l'observation des niveaux d'eau de la zone humide pédagogique pour éventuellement programmer une intervention supplémentaire en hiver. ; sur Colmar : au Riedbrunnen : enlever des embâcles, renaturer... Enfin à Illhaeusern le chantier de protection de digue est bloqué à cause d'une moule d'eau douce (espèce protégée) ...

Les travaux réalisés en 2022 et en cours de réalisation concernant les 2^{ème} et 3^{ème} section (Mulhouse- Munwiller - Illhaeusern) : 3 356 500 €

Les opérations programmées en 2022 et restant à réaliser : 548 000 € : bassins de rétention dans le Sundgau.

Le programme 2023 s'élève à 820 000 € : 360 00 € pour la 2^{ème} section, 105 000 € pour la 3^{ème} section et 355 000 € pour l'ensemble du linéaire (coupes, fauchages, études de dangers et géotechniques des points faibles du système d'endiguement, travaux ponctuels sur les digues)

L'Assemblée générale aura lieu le 21 mars 2023.

- **Compte-rendu de la réunion du Conseil de Fabrique de Riedwihr du 8 février 2023**

En réunion ordinaire pour la révision des comptes 2022 et pour le budget prévisionnel 2023. Une situation financière saine et excédentaire a été présentée avec un excédent de 5 052, 21 € dégagé et 40 208,95 € disponibles sur les comptes.

Comme prévu, le Conseil de Fabrique accepte de participer à hauteur de la moitié, au paiement de la facture de dépose/pose des pièces réparées sur l'horloge du clocher, soit un montant de 516 € qui sera versé à la Commune.

Le prochain concert aura lieu le 03.12.2023 à l'église de Riedwihr.

En réunion extraordinaire pour la constitution du nouveau bureau. Le nouveau Président est M. Etienne JEHL succédant à Mme Linda BLIND MAZZOTA, qui elle, prend le poste de secrétaire à la place de M. Gérard RAEHM, membre sortant après 14 années de bénévolat.

6. Divers

- Travaux LED

Au vu des hausses du prix de l'électricité et des subventions encore disponibles pour les projets de renouvellement de l'éclairage public en LED, la commission travaux va se réunir fin février pour analyser la situation et proposer un nouveau projet de renouvellement au prochain budget.

Les travaux de renouvellement de l'éclairage publique voté au budget 2022, effectués par Vialis ont commencé en fin janvier et devraient finir prochainement. Pour rappel, les rues concernées sont les suivantes :

- à Holtzwihr (35x) : rues Principale, de l'Ouest, du Logelbach, du Verger, du Tonnelier, du Prunier et route de Wihr-en-Plaine
- à Riedwihr (29x) : routes d'Ostheim, d'Illhaeusern, de Jebnheim, rues du Nord, de la Blind, impasse de la Digue et place de l'Eglise

- Date journée citoyenne

Mme Carine BAUMANN, Maire délégué, informe les Conseillers Municipaux que la date de la journée citoyenne a été fixée au 13 mai 2023.

- Rappel broyage

Suite à la demande d'habitants et à l'accord du Conseil Municipal du 20 octobre 2022, le premier broyage communal gratuit aura lieu le samedi 18 mars 2023, le matin sur Holtzwihr et l'après-midi sur Riedwihr. Les informations détaillées seront transmises dans le Krüttblätt de février.

- Installation d'un limiteur enregistreur de pression acoustique

Dans le cadre de la location de la salle de fêtes de Riedwihr, et suite à différentes plaintes de voisinage par rapport au bruit et musique excessifs, il a été proposé d'installer un limiteur enregistreur de pression acoustique.

A partir du moment où cet appareil enregistre un niveau des décibels supérieur à sa programmation, les utilisateurs de la salle sont avertis par des signaux sonores ou lumineux.

Si ces avertissements sont ignorés, après un dernier rappel, l'appareil procède à la coupure de l'alimentation électrique.

Un devis a été sollicité auprès de la Ste MICHELSONNE de Sélestat et se monte à 3 482,50 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membre présents,

Décide de procéder à l'acquisition de cette installation.

Il est à noter qu'une modification du tableau électrique devra être effectuée préalablement à cette installation et que le contrat de location de la salle devra être modifié en conséquence afin d'en avertir les preneurs.

- **Entretien fossés**

La SAVA (Section d'Aménagement Végétal d'Alsace) interviendra courant février sur des parties encombrées de 2 fossés communaux (fossé de Riedwihr et le Stockmattgraben de Holtzwihr). Ces travaux de débroussaillage consisteront en la fauche, la coupe et l'évacuation des végétaux et des arbres gênant le libre écoulement de l'eau. Les ligneux nécessaires au maintien des bords de fossés seront évidemment conservés.

La séance est levée à 22h15.